

Département du Var



Mairie de Draguignan

DECISION MUNICIPALE N° 17-161

**Objet : Contentieux Madame Marie-Christine DELUARD LEGRAND contre la commune de Draguignan**

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de Draguignan,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122.22 ;

**Vu** la Délibération du Conseil Municipal n° 2014-023 en date du 17 avril 2014, modifiée par les délibérations n° 2014-125 du 10 octobre 2014, n° 2014-173 du 23 décembre 2014 et n° 2015-155 du 12 novembre 2015, par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment celle d'ester en justice ;

**Considérant** le litige qui oppose Madame Marie-Christine DELUARD LEGRAND à la commune de Draguignan ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'ester en Justice au nom de la commune de Draguignan dans le cadre du litige qui oppose Madame Marie-Christine DELUARD LEGRAND à ladite commune.

**Article 2** : De désigner Maître Jean CAPIAUX, avocat au barreau de Paris 7<sup>ème</sup> arrondissement, sis 27 Quai Anatole France 75007 PARIS, afin de représenter et défendre la commune dans cette affaire devant l'ensemble des juridictions compétentes.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Draguignan et Madame la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** : La présente décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision, et rappelle conformément aux dispositions de l'article R. 421.1 du Code de la Justice Administrative, qu'un délai de deux mois est ouvert pour contester la présente décision devant le tribunal administratif, territorialement compétent.*

A Draguignan, le 15 MAI 2017

RICHARD STRAMBIO



Maire de Draguignan